



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 39059

Texte de la question

M. Christophe Bouillon alerte M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de renforcer la signalisation afin de prévenir la circulation de véhicules à contresens sur les voies de circulation. Chaque année plusieurs centaines d'accidents de la route surviennent en raison de la circulation d'un véhicule en contresens. Ce type d'accident est malheureusement souvent dramatique, en effet ils représentent 4 % des accidents mortels recensés chaque année sur les routes. La signalisation aux abords des bretelles gagnerait donc à être renforcée, en prenant notamment en compte les facteurs principaux de prise à contresens d'une voie de circulation, à commencer par l'alcoolémie, la fatigue ou encore l'altération de la vue. Des initiatives prises aux Pays-Bas ou aux États-unis ont démontré leur efficacité. Ainsi aux Pays-Bas les panneaux de sens interdit sont-ils placés sur un fond jaune, les rendant plus visibles et aux États-unis des panneaux sont installés sur les routes avec la mention « Vous êtes à contresens faites demi-tour ». Aussi et au vu de la gravité du sujet, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il serait susceptible de prendre afin de renforcer et d'adapter la signalisation permettant de prévenir la conduite à contresens.

Texte de la réponse

Plusieurs mesures ont été prises depuis 2008 en vue de lutter, sur les routes à chaussées séparées, contre les circulations à contresens. Le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 février 2008 a décidé de lancer des inspections systématiques de tous les sites, et de procéder à l'amélioration de la signalisation, voire de la géométrie des îlots, suivant le diagnostic ainsi réalisé. En ce qui concerne plus particulièrement la signalisation, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière a été modifiée pour intégrer l'obligation de doublement des panneaux de sens interdit (B1) sur les bretelles de sortie. De plus, le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) a rédigé deux notes d'information dans le cadre de la lutte contre les prises à contresens : - « Lutte contre les prises à contresens - Renforcement de la signalisation sur les bretelles » (note n° 129) ; - « Lutte contre les prises à contresens - Renforcement de la perception des sens de circulation » (note n° 134). Ces documents visent à aider les gestionnaires de voirie à traiter cette problématique avec des préconisations de différents types : amélioration de la signalisation directionnelle, implantation de marques sur chaussée en forme de flèches sur les bretelles des échangeurs et des aires de repos, installation de dispositifs matérialisant l'interdiction de franchir l'axe sur les bretelles bidirectionnelles, etc. Ces actions ne permettent pas de lutter contre toutes les prises à contresens. On constate en effet que la moitié des conducteurs en contresens impliqués ont un taux d'alcool élevé (1,88 g/l en moyenne). Aussi, la lutte contre l'alcool au volant contribuera à éviter une partie de ces accidents dramatiques. En outre, le SETRA en 2012 s'est particulièrement attaché à réorganiser la conception des aires de repos (y compris l'amélioration des aires existantes), à engager l'évaluation des expérimentations de signalisation innovante actuellement menées sur certains réseaux (panneaux « sens interdit » sur fond jaune, « barrières lumineuses » au sol), et à améliorer la détection des véhicules circulant à contresens ainsi que l'information de sécurité délivrée aux conducteurs circulant dans le sens autorisé. En effet, s'il n'est pas possible d'éviter toutes les prises à contresens, notamment celles dues à des demi-tours effectués en pleine voie ou aux barrières de péage, il est indispensable

de s'intéresser aux mesures de gestion d'un véhicule déjà engagé à contresens. Les travaux actuellement en cours au sein du réseau scientifique et technique du ministère chargé des transports en lien avec les gestionnaires de voirie s'articulent donc autour de ces axes et permettent d'espérer une amélioration dans ces domaines à court et moyen termes.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39059

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10292

Réponse publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1849